

Offre HARMONIE SANTÉ PARTENAIRES

(nom de votre garantie santé à rappeler lors de vos contacts avec nos services)

Cotisations mensuelles 2022 RÉGIME GÉNÉRAL

Âge tarifaire	niveau 1	niveau 2	niveau 3
Enfant *	20,75 €	30,74 €	33,79 €
19	20,75 €	30,74 €	33,79 €
20	21,33 €	31,39 €	34,39 €
21	21,86 €	32,02 €	35,16 €
22	22,42 €	32,60 €	35,95 €
23	23,01 €	33,22 €	36,68 €
24	23,53 €	33,81 €	37,45 €
25	24,08 €	34,42 €	38,23 €
26	24,67 €	35,31 €	39,19 €
27	25,29 €	36,17 €	40,11 €
28	25,86 €	37,02 €	41,06 €
29	26,49 €	37,87 €	41,98 €
30	27,10 €	38,75 €	42,94 €
31	27,71 €	39,67 €	43,89 €
32	28,30 €	40,57 €	44,86 €
33	28,88 €	41,50 €	45,82 €
34	29,50 €	42,39 €	46,79 €
35	30,09 €	43,32 €	47,74 €
36	30,83 €	44,35 €	48,92 €
37	31,56 €	45,37 €	50,08 €
38	32,32 €	46,36 €	51,25 €
39	33,05 €	47,40 €	52,42 €
40	33,80 €	48,41 €	53,62 €
41	34,67 €	49,53 €	54,95 €
42	35,48 €	50,69 €	56,27 €
43	36,31 €	51,84 €	57,55 €
44	37,15 €	52,95 €	58,89 €
45	37,97 €	54,12 €	60,21 €
46	38,91 €	55,37 €	61,68 €
47	39,84 €	56,65 €	63,16 €
48	40,79 €	57,95 €	64,66 €
49	41,69 €	59,20 €	66,14 €
50	42,64 €	60,47 €	67,63 €
51	43,70 €	61,90 €	69,27 €
52	44,76 €	63,33 €	70,92 €
53	45,79 €	64,75 €	72,59 €
54	46,85 €	66,18 €	74,28 €
55	47,93 €	67,63 €	75,93 €
56	49,07 €	69,18 €	77,77 €
57	50,25 €	70,79 €	79,66 €
58	51,46 €	72,35 €	81,54 €
59	52,65 €	73,97 €	83,41 €
60	53,80 €	75,57 €	85,29 €
61	55,37 €	77,67 €	87,79 €
62	56,94 €	79,79 €	90,22 €
63	58,55 €	81,92 €	92,76 €
64	60,08 €	84,04 €	95,24 €
65	61,67 €	86,16 €	97,71 €
66	63,18 €	88,20 €	100,08 €
67	64,72 €	90,20 €	102,52 €
68	66,22 €	92,24 €	104,88 €
69	67,74 €	94,28 €	107,30 €
70	69,27 €	96,31 €	109,70 €
71	71,05 €	98,64 €	112,27 €
72	72,83 €	101,01 €	114,83 €
73	74,65 €	103,37 €	117,38 €
74	76,44 €	105,70 €	119,93 €
75 et +	78,24 €	108,07 €	122,49 €

* Bénéficiaire d'une cotisation enfant, les enfants à charge, reconnus comme tels selon la législation de la Sécurité sociale, et jusqu'au 31 décembre de leur 28^{ème} anniversaire s'ils sont étudiants, apprentis, intérimaires, à la recherche d'un emploi, en contrat à durée déterminée ou contrat d'insertion professionnelle ; en situation de handicap ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% reconnu par le régime d'Assurance Maladie Obligatoire français. Gratuité à partir du troisième enfant.

TÉLÉCONSULTATION *comment ça marche ?*

Impossible de joindre votre médecin traitant ou un spécialiste ?

Avec la téléconsultation MesDocteurs, consultez un médecin, en direct 24h/24 et 7j/7.

Où que vous soyez (même depuis l'étranger), quand vous voulez (même la nuit), vous pouvez consulter immédiatement un médecin via votre Smartphone, tablette ou ordinateur.

Les téléconsultations sont intégralement prises en charge par la mutuelle (pas de reste à charge).

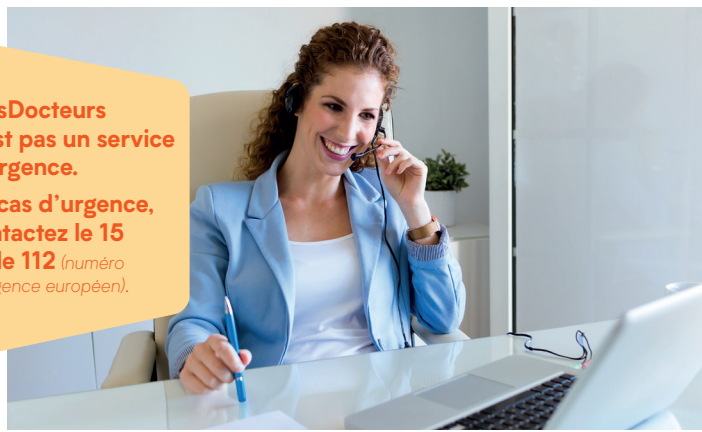
Pour accéder au dispositif, connectez-vous à votre espace personnel sur Harmonie Mutuelle.

Depuis la page d'accueil, accédez au menu " Services en ligne " et cliquez sur le bouton " Ma téléconsultation ".

1. J'accède à la téléconsultation (inscription à la 1^{ère} connexion).
2. Je choisis le mode d'échange : audio, visio ou chat.
3. Je sélectionne ma thématique : pédiatrie, gynécologie, dermatologie...
4. Je dialogue avec un médecin en toute confidentialité.
5. Je télécharge mon ordonnance si des médicaments ou des analyses sont prescrits.
6. Je retrouve le compte-rendu du médecin dans mon dossier.

MesDocteurs n'est pas un service d'urgence.

En cas d'urgence, contactez le 15 ou le 112 (numéro d'urgence européen).



Harmonie
mutuelle

GRUPE vyv

AVANÇONS collectif



Des soins de qualité et un coût maîtrisé

OPTIQUE

PRÈS DE 7 000 CENTRES D'OPTIQUE PARTENAIRES.

- › Jusqu'à 40 % de réduction sur le prix des verres.
- › Au moins 20 % de réduction minimum sur le prix des montures (hors certaines montures griffées).
- › Jusqu'à 30 % de réduction sur le prix des lentilles.

DENTAIRE

PRÈS DE 4 900 CHIRURGIENS-DENTISTES ET ORTHODONTISTES PARTENAIRES.

- › Accès amélioré pour de nombreux soins dentaires : prothèses, orthodontie, implantologie et parodontologie.
- › Prévention bucco-dentaire renforcée.
- › Des plafonds d'honoraires sur plus de 120 actes CCAM à forts dépassements (couronnes, orthodontie, implants).
- › 10 ans de garantie pour les couronnes, selon les conditions de la charte qualité.

AUDIO

PLUS DE 4 500 CENTRES D'AUDIOPROTHÈSE PARTENAIRES.

- › Des tarifs préférentiels pour les aides auditives de classe 2.
- › Un accompagnement personnalisé pendant toute la durée de vie de votre équipement.
- › L'accès aux mêmes avantages pour vos parents (ascendants directs de l'adhérent).
- › - 20 % sur les accessoires de connectivité, quel que soit le panier.

OSTÉOPATHIE

PRÈS DE 500 OSTÉOPATHES PARTENAIRES.

- › Une pratique professionnelle respectant la charte qualité du réseau rédigée avec des ostéopathes en exercice.
- › Des conditions tarifaires avantageuses.
- › En fonction des régions : plafonds d'honoraires compris entre 50 et 70 €.



relation.partenaire@groupe-vyv.fr



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*



Kalixia, Société par Actions Simplifiée au capital social de 5 877 200 €
Siège social : 122 rue de Javel - 75015 Paris - 509 626 552 RCS Paris.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée
au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57.
Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

Voluprint - 12/21 - © Freepik - Document commercial